



APPEL A PROJETS 2026

Demande de subvention d'investissement et/ou fonctionnement

La Caf de la Haute-Marne accompagne les partenaires dans leurs différents projets dans les champs de compétence de son Action Sociale, à savoir :

- La petite enfance,
- La jeunesse (accueil de loisirs et accueils jeunes),
- La parentalité,
- L'animation de la vie sociale.

Cet appel à projets s'adresse aux structures associatives et aux collectivités locales qui œuvrent sur l'ensemble du département.

Les dossiers sont présentés en Commission d'Action Sociale et financés dans la limite des possibilités budgétaires.

Une attention particulière est portée sur les projets déposés en cohérence avec les priorités départementales à savoir :

- Projets inscrits dans une Convention Territoriale Globale (Ctg)
- Projets relevant des orientations du Schéma Départemental de Services aux Familles
- Projets favorisant l'itinérance et s'inscrivant dans la démarche de transition écologique
- Projets innovants permettant de répondre à des besoins non couverts relevant des thématiques de la CAF dont le détail figure ci-dessous.

La date limite de dépôt des dossiers complets et signés est fixée au **12 janvier 2026**

L'ensemble des pièces constituant la demande doit être adressé à l'adresse suivante :

- action-sociale@caf52.caf.fr

Pour toute(s) question(s) et/ou demande de précisions, les Chargés de conseil et développement sont à votre disposition à l'adresse suivante action-sociale@caf52.caf.fr ou par téléphone en fonction des secteurs d'intervention.

- Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier Der et Vallées (volet jeunesse), la Communauté de Communes des Trois Forêts et la Communauté de Communes des Savoir-Faire :

- Pour la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne, la Communauté d'Agglomération du Grand Saint-Dizier Der et Vallées (volet enfance)

Chantal FORTIER 03.25.56.74.45

- Pour la Communauté de Communes du Grand Langres, la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugonnais :

Christine TOULOUSE 03.25.30.80.71

- Pour la Communauté d'Agglomération de Chaumont et la Communauté de Communes de Meuse Rognon :

Yvon BOUVIER 03.25.30.62.42

Thématiques des projets

Petite enfance :

Le projet déposé doit répondre aux objectifs suivants de la CAF :

- Développer et assurer le maintien des structures petite enfance sur le territoire (multi-accueil, micro-crèche, relais petite enfance)
- Développer des actions favorisant l'attractivité des métiers de la petite enfance
- Engager les professionnels de la petite enfance dans l'inclusion des enfants porteurs de handicap
- Mettre en place une offre d'accueil et ou de services itinérants notamment dans les milieux ruraux dans le domaine de la petite enfance
- Soutenir des actions innovantes dans le domaine de la petite enfance
- Favoriser l'inclusion des jeunes enfants en situation de handicap

Jeunesse :

Le projet déposé doit répondre aux objectifs suivants de la CAF :

- Faire évoluer l'offre d'accueil et d'accompagnement proposée aux adolescents
- Démocratiser l'accès des enfants et des jeunes aux loisirs éducatifs
- Soutenir l'engagement et les initiatives des jeunes
- Soutenir les démarches innovantes concourant à l'éveil citoyen, artistique, culturel scientifique et écologique
- Favoriser la compréhension des enfants et des jeunes des médias de l'information et du numérique

Animation de la vie sociale :

Le projet déposé doit répondre aux objectifs suivants de la CAF :

- Améliorer la qualité des conditions d'accueil au sein des structures centres sociaux et espaces de vie sociale par des projets dans le cadre de projet d'investissement de travaux et d'acquisition de mobiliers et matériels
- Impulser des actions innovantes répondant à un besoin identifié et non-inscrit dans le projet social financé via les prestations de services CNAF

Parentalité :

Le projet déposé doit répondre aux objectifs suivants de la CAF :

- Soutenir le développement des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) implantés dans des territoires en difficulté (aménagement et rénovation des locaux, achat de petit matériel pédagogique) avec une priorité donnée aux Laep mobiles ou itinérants
- Projets spécifiques parentalité qui ne rentreraient pas dans le fonds national parentalité (hors dossiers sous plateforme Elan)
